



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Arrêté préfectoral portant enregistrement de l'installation de stockage de déchets inertes par le SYDED du Lot au MONTAT

Par arrêté préfectoral du 20 juillet 2016, l'installation de stockage de déchets inertes du SYDED du Lot, située au lieu dit « Combe des faxilières » au MONTAT, est enregistrée au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie du MONTAT où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 02 AOU 2016

Le directeur départemental
des territoires du Lot,



Philippe Grammont